

La Boucle - Règlement

Raid multisports – 1^{er} juin 2020 - Montbovon

Ce règlement s'applique à toutes les personnes participant aux épreuves chronométrées du Raid multisports La Boucle. Il définit les lignes directrices applicables pour le bon déroulement des courses organisées durant la manifestation. En s'inscrivant, chaque membre de l'équipe reconnaît avoir pris connaissance de ce règlement et l'accepte dans son intégralité. Il s'engage également à respecter le code de la route ainsi que les propriétés privées/publiques traversées durant la course et à appliquer les principes de fair-play envers les autres participants.

1. Organisation et concept

La Boucle est un raid multisports organisé par la Jeune Chambre Internationale de la Gruyère (JCIG).

Par raid multisports, il est entendu une course de plusieurs disciplines sportives dont au moins de la course à pied et du VTT. D'autres activités surprises, sportives ou non, dévoilées uniquement durant la compétition, viennent également agrémenter le parcours.

La course se déroule en une seule étape, par équipe de deux personnes et se fait en orientation grâce à diverses cartes topographiques. Aucun balisage n'est par conséquent mis en place sur le parcours.

Les deux membres de l'équipe font l'intégralité de la course ensemble.

2. Date et lieu

La 1^{ère} édition de La Boucle a lieu le lundi 1^{er} juin 2020 (lundi de Pentecôte).

Les courses se déroulent principalement sur le territoire de la commune de Haut-Intyamon mais les coureurs peuvent également être amenés à traverser des communes à proximité directe de celle-ci.

L'arrivée et le départ des courses sont jugés sur la place de fête de la manifestation, dans le village de Montbovon – Commune de Haut-Intyamon (se référer au site internet <https://la-boucle.ch> pour l'accès au site de la manifestation).

3. Parcours

Deux parcours différents sont proposés :

La Boucle - Défi	
Public cible :	Pour les amis sportifs désireux de découvrir, par équipe de deux, les magnifiques paysages de la région lors d'un joli challenge
Durée approximative :	4h00 dont environ 90 minutes de VTT et environ 90 minutes de course/marche
Disciplines :	VTT Course 4 activités surprises 2 énigmes à résoudre durant le parcours

La Boucle - Sportif	
Public cible :	Pour des sportifs confirmés cherchant un nouveau challenge de taille par équipe de deux
Durée approximative :	6h00 dont environ 120 minutes de VTT et environ 120 minutes de course/marche
Disciplines :	VTT Course 6 activités surprises 2 énigmes à résoudre durant le parcours

4. Chemins empruntés

Toutes les épreuves se déroulent sur des chemins, sentiers, petites routes d'alpage restant ouverts à tous. Ils ne seront pas réservés aux participants qui ne seront donc pas prioritaires sur les autres usagers (notamment piétons et automobilistes).

Les participants ont l'obligation de rester sur les chemins marqués comme tels sur les cartes et ne sont pas autorisés à traverser les champs ou des propriétés indiquées comme privées sous peine de disqualification.

Les barrières d'éventuels enclos traversés doivent être, sauf indication contraire des organisateurs, refermées après le passage de l'équipe sous peine de disqualification.

5. Âge limite

Les âges minimaux suivants sont définis pour la participation aux différents parcours :

La Boucle – Défi :	12 ans révolus le jour de la course
La Boucle – Sportif :	14 ans révolus le jour de la course

Les enfants de moins de 14 ans révolus le jour de la course doivent impérativement faire équipe avec un adulte.

Pour les participants mineurs, une autorisation de participation à la course doit être signée par l'un ou l'autre de leurs représentants légaux. L'autorisation doit parvenir à l'organisation au moins 30 minutes avant le départ de la course.

6. Catégories et classement

Les participants peuvent s'inscrire dans les catégories suivantes (catégories valables pour chacune des courses) :

- Hommes (deux hommes composent l'équipe)
- Femmes (deux femmes composent l'équipe)
- Mixte (un homme et une femme composent l'équipe)

7. Catégorie spéciale VTT électrique

Une catégorie spéciale pour les VTT à assistance électrique est également ouverte sur le parcours La Boucle – Défi uniquement.

Les équipes dont au moins un des participants utilise un VTT à assistance électrique sont classées dans la catégorie VTT électrique. Cette catégorie ne fait pas de distinction entre les genres, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'un seul classement que l'équipe soit composée uniquement d'hommes, de femmes ou qu'elle soit mixte.

Il est entendu par VTT électriques les VTT avec une assistance électrique mais ne nécessitant pas d'être immatriculés pour circuler sur les routes suisses.

8. Classement

Chaque course est chronométrée grâce au système électronique SPORTident (SI).

Un classement est établi pour toutes les catégories de l'ensemble des parcours. Les trois premières équipes de chaque catégorie remportent un prix spécial lors de la cérémonie de remise des prix.

Le classement est établi en tenant compte des pénalités/bonus de temps obtenu par les équipes.

9. Réclamation

Toute réclamation concernant la course doit être faite au bureau de course dans l'heure qui suit la publication des résultats.

Le système de chronométrage électronique SPORTident (SI) étant réputé fiable, aucune réclamation n'est acceptée en cas de non-pointage. La perte du SI induit le non-classement.

10. Programme

06:30	Ouverture de la place de fête et remise des dossards
07:30	Dernier délai pour le retrait des dossards pour le parcours La Boucle - Sportif
07:45	Briefing obligatoire pour le parcours La Boucle – Sportif (sur la ligne de départ)
08:00	Départ de la Boucle - Sportif
08:30	Dernier délai pour le retrait des dossards pour le parcours La Boucle - Défi
08:45	Briefing obligatoire pour le parcours La Boucle – Défi (sur la ligne de départ)
09:00	Départ de la Boucle - Défi
09:00	Ouverture du village découverte pour les familles
11:00	Ouverture des stands de nourriture
12:00	Arrivée prévue des premières équipes
15:30	Remise des prix et fermeture du village découverte
16:00	Fermeture de la ligne d'arrivée (<i>passé ce délai, les participants ne sont plus classés et ne peuvent plus prétendre aux services mis en place par l'organisateur (douches/ravitaillement)</i>)
16:30	Fermeture de la place de fête

Ce programme est sous réserve de modification. Tout changement de l'horaire des courses est communiqué par e-mail aux participants et annoncé sur le site internet de la manifestation.

11. Inscriptions et nombre maximum d'équipes

Les inscriptions sont possibles uniquement via le formulaire du site <https://la-boucle.ch> prévu à cet effet. Elles sont ouvertes du 1^{er} mars 2020 au 22 mai 2020 au plus tard.

Sauf décision contraire des organisateurs communiquée via les réseaux sociaux et sur le site internet de la manifestation, aucune inscription n'est faite sur place le jour même de la course.

Les inscriptions sont limitées à maximum 100 équipes sur l'ensemble des parcours. L'organisateur se réserve donc le droit de fermer les inscriptions lorsque ce nombre est atteint.

12. Finance d'inscription

La finance d'inscription pour le parcours La Boucle – Défi se monte à CHF 80.- par équipe et la finance d'inscription pour le parcours La Boucle – Sportif à CHF 90.- par équipe.

Le montant est à régler dans un délai de 5 jours après l'inscription grâce aux coordonnées bancaires reçues lors de la confirmation d'inscription.

En cas de non-paiement dans les délais impartis, l'équipe ne sera pas autorisée à prendre le départ. Aucun paiement sur place le jour de la course n'est admis.

13. Remboursement de la finance d'inscription

En cas de non-participation ou en cas de renoncement de la part de l'équipe inscrite, aucun remboursement de la finance d'inscription ne sera possible.

Les participants sont bien évidemment libres de s'assurer eux-mêmes à titre privé grâce à une assurance annulation. L'organisateur peut, sur demande de l'équipe, faire parvenir un justificatif de paiement.

14. Prix souvenir

Chaque équipe participante reçoit un prix souvenir lors du retrait du dossard.

Le prix souvenir est dû à toutes personnes ayant payé la finance d'inscription, même en cas d'annulation ou interruption de la course.

15.Équipes

Chaque équipe est composée de deux personnes (hommes, femmes ou mixte) indissociables tout au long de l'épreuve. Les deux coéquipiers doivent impérativement passer les contrôles et valider l'ensemble des postes avec une distance de moins de 20 mètres entre eux sous peine de pénalité.

Un des membres de l'équipe est le capitaine et reçoit l'ensemble des informations concernant la course par e-mail. Le capitaine est chargé de transmettre l'ensemble des informations à son coéquipier.

Les personnes ne trouvant pas de coéquipier peuvent s'annoncer par e-mail à l'organisateur afin qu'elles puissent éventuellement être mises en relation avec d'autres personnes dans leur cas.

16.Changement d'équipier ou de nom d'équipe

Les changements de noms d'équipe, d'équipier ou de composition complète de l'équipe sont possibles jusqu'au 22 mai 2020 à minuit. L'annonce du changement doit se faire par e-mail à l'organisateur à l'adresse info@la-boucle.ch.

17.Obligations des coureurs

Les deux partenaires de l'équipe doivent toujours rester ensemble tout au long du parcours et emprunter uniquement les tronçons autorisés sur les cartes fournies.

L'équipe se doit de respecter les consignes de sécurité données par les bénévoles et le code de la route. Une attention toute particulière est à accorder au trafic ferroviaire lors de la traversée d'une ligne de chemin fer, que celle-ci soit gardée ou non.

En cas de blessure d'un concurrent, la prévention et l'aide au blessé sont obligatoires. Dans la mesure du possible, le blessé ne devra pas être laissé seul.

Les concurrents qui quittent le parcours le font sous leur pleine et entière responsabilité.

18.Matériel obligatoire

Le matériel obligatoire est le suivant :

Matériel	Par équipe	Par participant
VTT*		x
Casque de vélo**		x
Veste coupe-vent		x
Téléphone portable chargé	x	
Couverture de survie		x
Sifflet		x
Gobelet pour les ravitaillements		x
Ravitaillement (nourriture et boisson min 0.75 l.)		x
Fourre plastique A4 pour y mettre la carte en cas de pluie	x	

* Uniquement sur la partie « VTT » de chaque parcours.

** Uniquement lorsque le participant est sur son vélo ou lorsque ceci est clairement spécifié par l'organisateur.

L'ensemble du matériel obligatoire doit être en possession des participants du départ à l'arrivée de la course.

L'organisateur se réserve le droit de contrôler à tout moment le matériel des participants et un élément manquant entraîne une pénalité de temps.

19. Matériel conseillé

L'organisateur conseille à chaque participant d'avoir également avec lui :

- Une boussole
- Un porte-carte étanche
- Du matériel de réparation pour le VTT
- Des vêtements en fonction de la météo prévue
- Une petite pharmacie (pansements, bande de gaz, antiseptique...)

Les participants ne seront pas sanctionnés si ces éléments sont manquants lors des contrôles.

20. Matériel interdit

L'utilisation d'un GPS ou de toute application utilisant la géolocalisation et des cartes intégrées est interdite sous peine de disqualification.

La consultation de pages internet sur son smartphone durant la course est également interdite sous peine de disqualification.

21. Matériel fourni par l'organisateur

Un doigt électronique (SI) pour le chronométrage et la validation des balises sur le parcours est fourni par l'organisateur à chaque équipe. Celui-ci est à rendre dès la ligne d'arrivée franchie et est facturé CHF 100.- s'il n'est pas rendu.

L'organisateur met à disposition tout le matériel nécessaire pour les activités surprises. Aucun matériel de sécurité personnel n'est autorisé sur ces activités.

Chaque équipe reçoit de l'organisateur, sur la ligne de départ, les documents nécessaires pour la course (cartes, feuille de route). Il est de la responsabilité des participants de contrôler que les documents correspondent bien au parcours pour lequel ils sont inscrits et d'avertir au plus vite les organisateurs si cela n'est pas le cas.

22. Location de porte-cartes

Des porte-cartes se fixant sur les vélos sont disponibles auprès de l'organisateur moyennant une pièce d'identité (en caution) et le versement d'un montant de CHF 10.-.

En cas de perte ou de dommage, le porte-carte est facturé CHF 50.- à l'équipe l'ayant loué.

Les porte-cartes ne sont pas réservables à l'avance et sont en nombre limité. Le principe du « premier arrivé premier servi » est appliqué lors du retrait des dossards pour s'en procurer un.

23. Port du dossard

Le port des dossards fournis par l'organisateur est obligatoire. Il doit être visible en tout temps que cela soit sur le coureur ou sur son vélo.

24. Abandons

Tout abandon doit être signalé au plus vite au numéro d'urgence communiqué lors du briefing ou au prochain poste de course.

Les participants ayant abandonné se conforment aux instructions reçues par les organisateurs.

Sauf raisons médicales, un éventuel rapatriement ne peut se faire que depuis un poste de course et une fois l'ensemble des participants ayant passé le poste en question.

Si l'un des membres de l'équipe désire poursuivre la course seul après l'abandon de son coéquipier, il en informe les organisateurs et peut terminer le parcours mais il ne sera en aucun cas classé.

25. Pénalités

Les manquements suivants seront sanctionnés d'une pénalité de temps ou d'une disqualification :

Manquements	Pénalités
Dossard non visible ou perte du dossard	10 minutes
Non-validation d'un poste	20 minutes
Ordre des postes non respecté	10 minutes (par erreur)
Non-présentation du matériel obligatoire	20 minutes par élément manquant
Passage d'un poste ou validation d'une balise avec un écart de plus de 20 mètres entre les coéquipier	15 minutes
Absence du casque de vélo sur la tête (uniquement lorsque le coureur est sur son vélo ou lorsque ceci est spécifié)	Disqualification
Non-assistance à personne blessée	Disqualification
Non-respect des zones interdites	Disqualification
Non-respect des consignes des bénévoles	Disqualification
Littering et non-respect de l'environnement de manière générale	Disqualification
Utilisation d'un moyen de transport non autorisé	Disqualification
Utilisation d'un GPS ou d'internet	Disqualification
Perte du système de chronométrage (SI)	Disqualification
Détérioration de biens publics/privés	Disqualification
Non-respect des propriétés privées	Disqualification
Non-respect des barrières horaires	Disqualification
Sortie des chemins/sentiers/routes marqués sur les cartes topographiques	Disqualification
Barrière d'enclos non refermée	Disqualification
Assistance externe (hors urgence médicale, éventuel ravitaillement boissons/nourriture, ou prêt pour remplacer du matériel cassé)	Disqualification

26. Ravitaillement

La course se déroule en semi-autosuffisance. Les participants ont avec eux les vivres nécessaires pour l'ensemble de la course.

L'organisateur met tout de même en place un ravitaillement au milieu du parcours et à l'arrivée.

Aucun gobelet n'est fourni par l'organisateur. Chaque participant doit posséder son propre gobelet.

27. Barrières horaires

Des barrières horaires sont déterminées pour le passage à chaque activité.

Celles-ci sont communiquées de manière détaillée dans les documents de course reçus sur la ligne de départ.

L'organisateur se réserve le droit de neutraliser de manière définitive les participants arrivant aux activités hors délais.

28. Activités surprises

Les activités surprises ne sont pas dévoilées avant le jour même de la course.

En fonction de ses résultats à chaque activité, l'équipe se voit attribuer des bonus ou des malus sur le temps final.

Ne pas prendre part à une activité est possible mais engendre une pénalité de temps par rapport aux autres concurrents.

Le chronomètre peut être stoppé lors de certaines activités directement par l'organisateur.

29. Activité nautique éventuelle

Le port d'un gilet de sauvetage (attaché) est obligatoire lors d'une éventuelle activité nautique. Celui-ci est fourni par l'organisateur. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'éventuel chavirage.

En s'inscrivant, les participants certifient pouvoir nager au moins 250 mètres.

La sécurité des concurrents prime mais l'embarcation doit être ramenée à bon port dans la mesure du possible.

30. Interruption d'une activité

L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de supprimer une activité à tout moment pour des raisons logistiques, météorologiques ou de sécurité.

Dans de tels cas, les bonifications obtenues par les équipes ayant tout de même pu participer à l'activité en question avant l'interruption ne sont pas prises en compte dans le résultat final.

31. Annulation de la course par l'organisateur ou modification de parcours

La date des courses est fixe et ne peut en aucun cas être modifiée.

L'organisateur se réserve le droit de modifier en tout temps l'heure de départ, les durées de parcours voire même d'annuler la course pour des raisons météorologiques ou de sécurité.

Les participants sont, dans ces cas, avertis par e-mail dès la décision prise. La décision est également communiquée sur le site internet de la manifestation.

Dans le cas de l'annulation des courses ou de modification de parcours par l'organisateur pour des questions météorologiques ou liées à la sécurité des participants, aucun remboursement de la finance d'inscription ou dédommagement ne peut être réclamé.

Dans la mesure du possible, l'organisateur cherche un parcours de remplacement avant toute annulation de la course.

32. Interruption de la course

L'organisateur s'autorise à interrompre et annuler la course en cours si la sécurité des participants n'est plus garantie.

Dans de tels cas, aucun remboursement de la finance d'inscription ou dédommagement ne peut être réclamé.

33. Santé physique

En s'inscrivant, les participants confirment qu'ils sont en bonne santé et possèdent un entraînement suffisant pour participer à des courses d'une telle durée.

34. Assurances

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident ou blessure qui ne sont pas directement imputables à sa faute.

Chaque participant doit être personnellement assuré contre les risques d'accident, pour le sauvetage et posséder une couverture individuelle de responsabilité civile.

35. Perte, vol ou dommage de matériel prêté

Tout le matériel prêté par l'organisateur doit être retourné.

En cas de perte, de vol ou de dommage, l'organisateur se réserve le droit de facturer les réparations ou le remplacement de l'objet à l'équipe mise en cause.

36. Vol de matériel personnel

Le matériel personnel des participants est sous leur propre responsabilité durant toute la course. L'organisateur se décharge de toute responsabilité en cas de vol.

Les divers parcs VTT ne sont pas surveillés.

37. Droit à l'image

En s'inscrivant à La Boucle, les participants acceptent que des vidéos et/ou des photographies promotionnelles les représentant dans le contexte de la manifestation soient publiées par l'organisateur et ses partenaires sur internet, les réseaux sociaux ou sur des imprimés.

Montbovon, le 1^{er} mars 2020